



CONTRAT DE RECHERCHE

Rappel d'articles du règlement de la Maîtrise universitaire en psychologie concernant le mémoire :

12.1 Le mémoire comporte les éléments suivants :

- a. L'élaboration théorique d'une question de recherche dans un cadre prédéfini (thème de recherche) ;
- b. le recueil et l'analyse de données empiriques ;
- c. la participation à un colloque de recherche ;
- d. la rédaction individuelle d'un travail écrit ;
- e. une soutenance orale individuelle.

12.3 Le mémoire est effectué dans une des deux orientations choisies, pour autant que le Comité de programme d'une orientation propose une liste de thèmes de recherche. L'étudiant-e peut proposer un autre thème à l'un des Comités de programme des deux orientations choisies ("recherche autonome"), à condition qu'il trouve un-e directeur-trice de mémoire (voir article 12.4). La reconnaissance d'un thème comme appartenant à une orientation relève des Comités de programme.

12.4 Le mémoire est réalisé sous la direction d'un membre du corps enseignant de la Section (à l'exception des assistant-es) ou d'une personne habilitée selon les conditions définies à l'article 12.5. Le mémoire fait l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant-e et son/sa directeur-trice de mémoire ou, dans le cas d'un mémoire dirigé par un-e maître-assistant-e, entre l'étudiant-e, le/la maître-assistant-e et son/sa professeur-e responsable.

12.7 Le contrat de recherche fixe, dès le début :

- les objectifs et la nature de la recherche ;
- l'étendue et la durée du travail à accomplir par l'étudiant-e
- la date du début du travail et la date de remise de la première version du travail écrit.

12.13 Le mémoire dans sa version finale peut être soumis au/à la directeur-trice de recherche **deux fois au maximum**. La date limite de la première version finale du mémoire est spécifiée dans le contrat de recherche.

Engagement à respecter les principes éthiques de la recherche :

En participant à cette étude, l'étudiant-e s'engage à respecter l'ensemble des termes spécifiés dans la feuille de consentement que les participants à la recherche et les investigateurs de l'étude doivent signer. De ce fait : - L'étudiant-e est soumis-e au respect de la confidentialité et au devoir de réserve. Il/elle s'engage à ne divulguer aucune information concernant les renseignements obtenus, entendus ou vus dans le cadre de la recherche à des personnes autres que les membres de l'équipe de recherche à laquelle il est rattaché. Il/elle s'engage aussi à signaler immédiatement à cette équipe toute situation dans laquelle un participant à la recherche pourrait être en danger (par ex., soupçon de maltraitance, menace de la part d'un tiers). L'étudiant-e s'engage à respecter l'anonymat des informations. Il/elle fait en sorte que l'identité des personnes ayant participé à l'étude ne soit pas divulguée ou ne puisse être déduite lors de la présentation des résultats et de leur communication orale ou écrite. L'étudiant-e s'engage aussi à n'utiliser les données de cette recherche que pour la rédaction de son travail de master et/ou des publications scientifiques, en accord avec l'équipe de recherche à laquelle il est rattaché. - L'étudiant-e doit également protéger les données (questionnaires, bandes-vidéos, etc.) en les gardant stockées dans les locaux de l'Université, selon une procédure définie avec l'équipe de recherche à laquelle il est rattaché. Une prudence particulière est de rigueur dans le transfert des données, lors du visionnement des bandes-vidéos et dans le traitement de ces données. Une fois le travail terminé, l'étudiant-e s'engage à remettre toutes les données matérielles et informatiques à l'équipe de recherche à laquelle il est rattaché, et à ne conserver aucune donnée.

L'étudiant-e cède à l'UNIGE tous ses droits de propriété intellectuelle sur les données recueillies dans le cadre de son travail de recherche empirique ou son TER.

Il est de la responsabilité de l'étudiant-e de prendre les mesures nécessaires pour être couvert-e durant son travail de recherche par une assurance accident.

Remplir le formulaire dans Word (ou autre traitement de texte), l'imprimer, le signer, et le remettre au secrétariat de l'orientation concernée

Nom de l'étudiant-e :

Prénom de l'étudiant-e :

N° immatriculation de l'étudiant-e :

Prénom et nom de l'enseignant-e dirigeant le mémoire :

Orientation : Mémoire autonome (oui ou non) :

Mémoire à 30 crédits Mémoire à 45 crédits

Thème/Titre du mémoire :

.....
.....
.....
.....
.....

Description du mémoire (objectifs et nature : 100 mots max.) :

.....
.....
.....
.....

Caractéristiques de(s) l'échantillon(s) prévu(s) :

.....

Etendue et durée :

.....

Dates du début du travail :

Date de remise de la première version finale du travail écrit

Date d'établissement du contrat :

Signature de l'étudiant-e

.....

Signature de l'enseignant-e

.....